

Décision

Générale

colonial

Décision n° 385 accordant une permission de trois semaines à Hassen Abdou des finances

n° 385

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 4 du 30/04/1948

Date de publication
14 avril 1948

Date du numéro
30 avril 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vules arrêtés n° 236 du 24 mars 1945 et n° 116 du 8 février 1947 relatifs à l'organisation et au recrutement du personnel auxiliaire autochtone en Côte française des Somalis

Vula décision n° 508 du 30 avril 1947 engageant Hassen Abdou en qualité de commis administratif, 1⁰ échelon, au service du personnel, des finances et de la comptabilité

Vula demande en date du 13 avril 1948 de l'intéressé,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Une permission d'absence de trois semaines à solde entière, pour en jouir à Djibouti, est accordée à Hassen Abdou, commis administratif auxiliaire 1⁰ échelon, au service du personnel, des finances et de la comptabilité, Art. 2.— La présente décision, qui aura effet pour compter du 26 avril 1948, sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, **P.-H. SIRIEX.**